



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 01/04/2025
Objet : Coupes affouagères

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, Mrs CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Absents : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.
M. BONO Vicente a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Madame Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401000-20250401-2025_02_23-

Conseil Municipal du 01/04/2025

Délibération n° 2025/02/23

Objet : Coupes affouagères

Dans le cadre de la gestion des coupes affouagères, M. Thierry DURAND, adjoint délégué, propose :

Pour l'exercice 2025 :

- De procéder à la délivrance d'affouage avec partage sur pied de la parcelle 19 pour 2.79 ha
- De désigner 4 garants : M. Hervé Aillaud, M. Thiery Reynier, M. José Pierre et M. Thierry Durand
- De fixer le délai d'exploitation au 30/06/2027.

Pour l'exercice 2026 :

- De procéder à la mise en vente sur pied les parcelles 1,2,5 et 6 de 3.99 ha prévues dans l'état d'assiette 2025 ajournées sur 2026
- Ajourner la coupe de la parcelle 10 sur l'exercice 2027
- Ajourner la coupe de la parcelle 12 sur l'exercice 2033 à lotir avec la parcelle 15
- Mettre en vente en bloc et sur pied la parcelle 13 (2.95ha) à lotir avec la parcelle 14
- Mettre en vente en bloc et sur pied la parcelle 14 (1.98ha) à lotir avec la parcelle 13
- Supprimer la coupe sur la parcelle 15
- Procéder à la délivrance de la parcelle 17 en affouage (3.72ha)

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

Malijai,
Le 1^{er} avril 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20250401-2025_02_23-